



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration du lundi 27 avril 2026

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 27 avril 2026, à la Mairie de Bessières (29 Place du Souvenir, 31660 Bessières), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mardi 14 avril 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président, Monsieur Jean Charles CONTE, Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Madame Christine BONNET, Monsieur Eddy QUEMET- membres élus.

Madame LAGRANGE Simone, Madame SIEZENIS Valérie, Monsieur LEBBÉ Claude, Madame Brigitte POLITOWICZ - membres nommés.

Pouvoir :

Monsieur Fabrice MANSUY qui donne pouvoir à Monsieur Frédéric BONNAFOUS
Madame Jacqueline NICAISE donne pouvoir à Madame LAGRANGE Simone

Absents :

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 9
- Nombre d'administrateurs représentés : 2

Secrétaire de séance : Madame Christine BONNET

2026-013 : FINANCES – BUDGET PRÉVISIONNEL 2026 DU CCAS

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOpte				
Votants : 11	Abstentions : 0	Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration le contenu du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du vendredi 20 février 2026, au cours duquel il indiquait l'orientation pour 2026.

Il explique également qu'il est procédé au vote du Budget prévisionnel sans intégrer les résultats 2025 puisque le CFU sera voté en Juin suivi d'un Budget supplémentaire.

Monsieur le Président rappelle également qu'une subvention d'équilibre va être versée, comme chaque année, pour permettre d'équilibrer les dépenses de fonctionnement. En parallèle, le montant des budgets alloués aux aides est maintenu, tout comme les frais liés aux animations. Le Voyage seniors ayant un franc succès et au vu de la hausse du nombre des participants, le budget alloué est augmenté et compensé en recettes par le remboursement des communes participantes.

En investissement sera inscrit en recettes l'excédent antérieur cumulé offrant ainsi en dépense une capacité d'investir.

TOTAL FONCTIONNEMENT : 116 000 €

TOTAL INVESTISSEMENT : 6 600 €

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **PREND ACTE** du document annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** le budget prévisionnel 2026 présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication

Le Président,
Cédric MAUREL

